

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°4 du 18 janvier 2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 11 janvier 2021

Le Conseil académique réuni le 18 janvier 2021 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi PR n°0074 en 5^{ème} section

UFR	Unité de Recherche
DEG	GRANEM

NOM du Président du comité de sélection : Xavier PAUTREL

NOM du Vice-Président du comité de sélection : Catherine DEFFAINS-CRAPSKY

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Composante	Laboratoire
1	APPERE	Gildas	PR	05	Economie	DEG	GRANEM
2	BLONDEL	Serge	PR	05	Economie	DEG	GRANEM
3	DEFFAINS-CRAPSKY	Catherine	PR	06	Gestion	DEG	GRANEM
4	HULSMANN	Guido	PR	05	Economie	DEG	GRANEM
5	PAUTREL	Xavier	PR	05	Economie	DEG	GRANEM

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement	Laboratoire
1	BINET	Marie-Estelle	PR	05	Economie	Sciences PO GRENOBLE	GAEL
2	DROUHIN	Nicolas	PR	05	Economie	Univ. CAEN NORMANDIE	CREM
3	KARAME	Frédéric	PR	05	Economie	Univ. LE MANS	GAINS
4	LAVIGNE	Anne	PR	05	Economie	COR (Conseil d'Orientation des Retraites)	ECONOMIX
5	LE FOL	Gaëlle	PR	06	Gestion	Univ. DAUPHINE.PSL	DRM

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°4 du 18 janvier 2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 11 janvier 2021

Le Conseil académique réuni le 18 janvier 2021 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi PR n°1225 en 21^{ème} section

UFR	Unité de Recherche
LLSH	TEMOS

NOM du Président du comité de sélection : Thomas DESWARTE
NOM du Vice-Président du comité de sélection : Florent QUELLIER

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Composante	Laboratoire
1	DENÉCHÈRE	Yves	PR	22	Histoire	LLSH	TEMOS
2	DESWARTE	Thomas	PR	21	Histoire	LLSH	TEMOS
3	HERMETET	Anne-Rachel	PR	10	Littérature comparée	LLSH	3L.AM
4	MATHIEU	Elisabeth	PR	09	Littérature médiévale	LLSH	CIRPaLL
5	QUELLIER	Florent	PR	22	Histoire	LLSH	TEMOS

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement	Laboratoire
1	AURELL	Martin	PR	21	Histoire	Univ. POITIERS	CESCM UMR 7302
2	BEAULANDE	Véronique	PR	21	Histoire	Univ. GRENOBLE ALPES	LUHCIE
3	MOULINIER	Laurence	PR	21	Histoire	Univ. LYON 2	Ciham UMR 5648
4	TOUREILLE	Valérie	PR	21	Histoire	Univ. CERGY PONTOISE	AGORA
5	TRANCHANT	Mathias	PR	21	Histoire	Univ. BRETAGNE SUD	TEMOS

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°4 du 18 janvier 2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 11 janvier 2021

Le Conseil académique réuni le 18 janvier 2021 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi PR n°0422 en 23^{ème} section

UFR	Unité de Recherche
LLSH	ESO

NOM du Président du comité de sélection : Emmanuel JAURAND
NOM du Vice-Président du comité de sélection : Aziz BALLOUCHE

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Composante	Laboratoire
1	BALLOUCHE	Aziz	PR	23	Géographie	LLSH	LETG
2	DUHAMEL	Philippe	PR	23	Géographie	ESTHUA	ESO
3	HERMETET	Anne-Rachel	PR	10	Littérature comparée	LLSH	3L.AM
4	JAURAND	Emmanuel	PR	23	Géographie	LLSH	ESO
5	PIHET	Christian	PR	23	Géographie	LLSH	ESO

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement	Laboratoire
1	BILLARD	Gérald	PR	24	Aménagement et urbanisme	Univ. LE MANS	ESO
2	CARCAUD	Nathalie	PR	23	Géographie	Agro-campus Ouest	ESO
3	COLLIGNON	Béatrice	PR	23	Géographie	Univ. BORDEAUX MONTAIGNE	Passages
4	HELLIER	Emmanuelle	PR	24	Aménagement et urbanisme	Univ. RENNES 2	ESO
5	POULOT	Monique	PR	23	Géographie	Univ. PARIS NANTERRE	LAVUE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°4 du 18 janvier 2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 11 janvier 2021

Le Conseil académique réuni le 18 janvier 2021 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi PR n°0404 en 23^{ème} section

UFR	Unité de Recherche
ESTHUA	ESO

NOM du Président du comité de sélection : Philippe VIOLIER
NOM du Vice-Président du comité de sélection : Philippe DUHAMEL

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Composante	Laboratoire
1	VIOLIER	Philippe	PR	23	Géographie	ESTHUA	ESO
2	DUHAMEL	Philippe	PR	23	Géographie	ESTHUA	ESO
3	CAMUS	Sandra	PR	06	Economie Gestion	ESTHUA	GRANEM
4	PEYRAT-GUILLARD	Dominique	PR	06	Economie Gestion	ESTHUA	GRANEM

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement	Laboratoire
1	SACAREAU	Isabelle	PR	23	Géographie	Univ. BORDEAUX MONTAIGNE	PASSAGES
2	GAY	Jean-Christophe	PR	23	Géographie	Univ. NICE SOPHIA ANTIPOLIS	ESPACE-DEV
3	LAZZAROTI	Olivier	PR	23	Géographie	Univ. de PICARDIE JULES VERNE	CHSSC
4	CARCAUD	Nathalie	PR	23	Géographie	AGROCAMPUS	ESO

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°4 du 18 janvier 2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 11 janvier 2021

Le Conseil académique réuni le 18 janvier 2021 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi PR n°0504 en 66^{ème} section

UFR	Unité de Recherche
SCIENCES	IRHS

NOM du Président du comité de sélection : Anis LIMAMI
NOM du Vice-Président du comité de sélection : Marie-Agnès JACQUES

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Composante	Laboratoire
1	JACQUES	Marie-Agnès	DR		Pathologie végétale	INRAE	IRHS
2	LEDUC	Nathalie	PR	68	Biologie végétale	SCIENCES	IRHS
3	LIMAMI	Anis	PR	66	Physiologie végétale	SCIENCES	IRHS
4	RENOU	Jean-Pierre	DR		Génomique	INRAE	IRHS

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement	Laboratoire
1	BOUTEAU	Hayat	PR	66	Ecophysiologie cellulaire végétale	Univ. SORBONNE	LBD IBPS CNRS
2	GHASHGHAIE	Jaleh	PR	66	Ecophysiologie végétale	Univ. PARIS SACLAY	ESE UMR 8079
3	GOMES	Eric	PR	66	Qualité de la baie de raisin	Univ. BORDEAUX	INRAE UMR 1287 EGFV
4	LACOMBE	Benoît	DR		Biochimie et physiologie moléculaire des plantes	INRAE	UMR CNRS/INRAE /INSAAE/UM

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°1 – Conseil académique restreint n°5 du 12 mars 2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 22 février 2021

Le Conseil académique réuni le 12 mars 2021 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : modification de la composition du comité de sélection et désignation du Président –
 Emploi PR n°0695 en 67^{ème} section

UFR	Unité de Recherche
SCIENCES	IRL REHABS

NOM du Président du comité de sélection : Emmanuelle GESLIN

NOM du Vice-Président du comité de sélection : Didier PELTIER

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Composante	Laboratoire
1	GESLIN	Emmanuelle	PR	36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures	SCIENCES	LPG
2	LANDES	Claudine	PR	65	Bio-informatique	SCIENCES	IRHS
3	PELTIER	Didier	PR	65	Génétique végétale	SCIENCES	IRHS
4	SIMONEAU	Philippe	PR	65	Microbiologie	SCIENCES	IRHS

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement	Laboratoire
1	ALLAINE	Dominique	PR	67	Biologie évolutive	Univ. LYON 1	UMR CNRS 5558 LBBE
2	FRITZ	Hervé	DR		Biologie évolutive	CNRS	UMR CNRS 5558 LBBE
3	LOISON	Anne	DR		Ecologie évolutive et fonctionnelle	CNRS	OSUG GRENOBLE
4	GABA	Sabrina	DR		Ecologie- écosystème	INRAE	CEBC

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBIÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.